



FR

CONSEIL DE DIRECTION
101^{ème} session
Rome, 8 - 10 juin 2022

UNIDROIT 2022
C.D. (101) 3
Original: anglais
mai 2022

Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports

b) Rapport sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur les activités de la Fondation d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note du Rapport annuel de la Fondation d'UNIDROIT</i>

I. INTRODUCTION

1. Créée en 1996, la Fondation d'UNIDROIT (ci-après dénommée "la Fondation") est une organisation néerlandaise à but non lucratif qui soutient la mission d'UNIDROIT i) en promouvant ses instruments, ii) en facilitant des recherches complémentaires, iii) en organisant des séminaires et des programmes de formation, iv) en développant des systèmes d'information sur les meilleures pratiques et d'autres matériels de référence, et v) en recueillant des fonds. Les activités de la Fondation sont centrées sur l'identification de projets, la collecte de fonds et la réalisation d'activités qui complètent et soutiennent le travail de base d'UNIDROIT. Le site Internet de la Fondation est disponible à l'adresse suivante <https://unidroitfoundation.org/> (en anglais uniquement).

2. La Fondation est placée sous la direction d'un Conseil d'administration, qui est nommé conformément au Statut de la Fondation (voir Annexe II pour la liste des membres du Conseil d'administration de la Fondation). Le Conseil d'administration est assisté par des membres du Secrétariat (M. William Brydie-Watson, M. Hamza Hameed et Mme Myrte Thijssen) pour l'exercice de ses fonctions, et par deux Conseillers principaux ¹.

II. ACTIVITÉS

3. Les activités de la Fondation intéressent les trois catégories thématiques suivantes: A. le développement économique; B. la formation et la recherche; et C. le patrimoine culturel. Les travaux au sein de ces catégories consistent soit en des projets spécifiques, soit en des activités promotionnelles. Suit un résumé des activités en cours de la Fondation.

III. ACTION DEMANDÉE

4. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note du Rapport annuel de la Fondation d'UNIDROIT.*

¹ M. Michael Farley et M. Marco Nicoli.

ANNEXE 1



SUPPORTING THE WORK OF UNIDROIT

Rapport annuel 2021

Introduction

1. Ce document résume les activités de la Fondation d'UNIDROIT en 2021, divisées en trois catégories thématiques comme illustré ci-dessous.



A. Développement économique

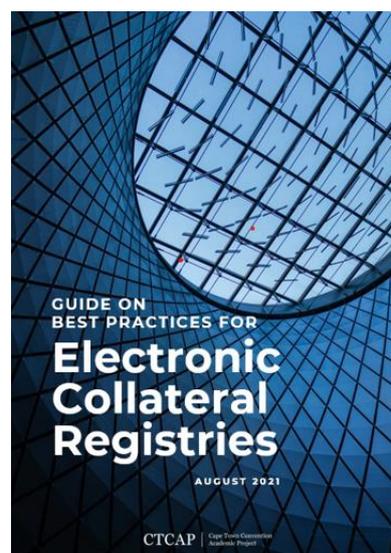
2. Les travaux de la Fondation sur le développement économique consistent en deux projets importants sous les auspices du [Cape Town Convention Academic Project \(CTCAP\)](#), un partenariat entre UNIDROIT et l'Université de Cambridge, avec le Groupe de travail aéronautique (GTA) comme commanditaire fondateur. La Fondation d'UNIDROIT continue à soutenir ces projets.

1. Meilleures pratiques dans la conception et le fonctionnement de registres électroniques

3. Le projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement de registres électroniques (ci-après dénommé "le projet MPRE") a démarré en 2015 et il s'agit d'un partenariat entre la Fondation d'UNIDROIT et le Centre de droit commercial du *Harris Manchester College* de l'Université d'Oxford. Le *Global Business Law Institute* de l'Université de Washington s'est joint au partenariat en 2017. Le projet a été entièrement financé par Aviareto.

4. Le projet MPRE est une initiative pionnière sur la scène internationale qui identifie les meilleures pratiques politiques et techniques pour la conception et la mise en œuvre de registres électroniques. Le projet fournit des conseils à toutes les parties qui créent, participent à, ou utilisent des systèmes de registres électroniques, notamment dans le cadre des transactions électroniques. Le projet est étroitement lié au Protocole aéronautique à la Convention du Cap et à son Registre international sur les matériels d'équipement mobiles.

5. En 2021, le premier guide international élaboré dans le cadre du projet MPRE a été finalisé. Le lancement du [Guide on Best Practices for Electronic Collateral Registries](#) a été célébré le 24 septembre 2021 à Rome et sur Zoom.



6. Le Guide peut être consulté gratuitement sous forme électronique et acheté en version papier ici: <https://ctcap.org/best-practices-in-the-field-of-electronic-registry-design-and-operation/>.

7. Peu après le lancement du Guide, le 28 septembre 2021, le groupe du projet MPRE s'est réuni lors d'un [cinquième atelier](#) à Cambridge et sur Zoom, en vue de réorienter le projet vers l'élaboration de meilleures pratiques pour les registres électroniques des sociétés, en mettant l'accent sur la technologie et les développements récents dans leur conception et leur fonctionnement.

2. Évaluation économique de la réforme du droit commercial international

8. Le projet sur l'évaluation économique de la réforme du droit commercial international (ci-après dénommé "le projet EE") a démarré en 2015 et s'agit d'un partenariat entre la Fondation et le Centre de droit commercial du *Harris Manchester College* de l'Université d'Oxford. Le *Global Business Law Institute* de l'Université de Washington s'est joint au partenariat de 2017 à 2019.

9. En 2019, le projet a été placé sous l'égide du CTCAP, une initiative conjointe de l'Université de Cambridge et d'UNIDROIT, ayant comme commanditaire fondateur le GTA. La Fondation d'UNIDROIT continue à soutenir le projet.

10. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire auquel participent les Gouvernements nationaux, les organisations internationales, le secteur privé, les juristes et les économistes qui a trois objectifs principaux:

- Rechercher, recueillir et évaluer les informations sur les avantages économiques d'une réforme du droit commercial international (ci-après "RDCI").
- Élaborer des lignes directrices pour l'analyse gouvernementale de l'impact économique et des coûts-avantages de la RDCI;
- Élaborer un cadre sur l'évaluation économique de la RDCI, qui serait une ressource pour les personnes impliquées dans le lancement, le travail ou l'examen de la possibilité de devenir partie à un instrument de RDCI.

11. Après la tenue de six ateliers entre 2016 et 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, il a été décidé de reporter le septième atelier en 2022.

B. Formation et recherche

12. Les activités de la Fondation en matière de formation et de recherche visent à apporter son soutien à la Bibliothèque d'UNIDROIT, au Programme de stages et de bourses de recherche d'UNIDROIT et à la promotion des instruments d'UNIDROIT.

1. Numérisation de la Bibliothèque

13. En 2021, la Fondation a continué à soutenir l'initiative de la numérisation en interne de tout le matériel libre de droit d'auteur présent dans la Bibliothèque d'UNIDROIT. Toutefois, vu le manque de financement, la Fondation n'a pas été en mesure de fournir les ressources nécessaires à cette initiative.

2. Association des *Alumni* d'UNIDROIT

14. Créée en 2020, l'[Association des Alumni d'UNIDROIT](#) est une plateforme à l'usage des personnes qui ont été accueillies à UNIDROIT dans le cadre de ses Programmes de bourses de recherche, de stages et de recherches indépendantes depuis 1993. L'Association offre aux *Alumni* l'opportunité d'échanger en ligne à l'échelle mondiale et d'être informés de l'actualité et des événements qui se tiennent à UNIDROIT.

15. Les membres de l'Association bénéficient d'une série d'avantages, notamment des bulletins d'information trimestriels avec des mises à jour sur les activités d'UNIDROIT, des notifications sur les événements et conférences à venir organisés par UNIDROIT et ses partenaires aux quatre coins du monde et un accès à des groupes fermés sur Facebook et LinkedIn où ils peuvent échanger avec d'autres membres de l'Association ainsi qu'avec des membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

16. La cotisation annuelle est de 50 euros pour les avocats, juristes, universitaires, et autres, et de 25 euros pour les jeunes professionnels et les étudiants (moins de 35 ans). Les recettes de l'Association servent à soutenir le Programme de stages et de bourses de recherche d'UNIDROIT.

17. En 2021, l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT a continué à se développer. En décembre 2021, elle comptait 130 membres.

3. Programme de stages et de bourses d'UNIDROIT

18. Depuis sa création, la Fondation a fait don de plus de 275.000 euros à UNIDROIT pour les Programmes de bourses de recherche et de stages. Cette somme provient en grande partie des redevances des ventes des Commentaires officiels à la Convention du Cap et de ses Protocoles de Sir Roy Goode, qui en a gracieusement fait don à la Fondation.

19. En 2021, la Fondation a recueilli plus de 5.000 euros au profit du Programme de bourses de recherche et de stages d'UNIDROIT. Ce soutien comprend le financement de stages spécialisés:

- Le stage [FELDENSADRUGA](#)-UNIDROIT, lancé en 2020 avec le soutien d'un membre brésilien de l'Association des *Alumni*, a été [relancé en 2021](#). Financé par le cabinet d'avocats brésilien FELDENSADRUGA, ce stage a permis à une ressortissante brésilienne, Mme Liana Issa Lima, d'effectuer un stage rémunéré de trois mois au sein du Secrétariat d'UNIDROIT à Rome.
- *UNIDROIT-United Rule of Law Appeal (UROLA) International Commercial Law Internships* a financé un stage à UNIDROIT en 2021. Mme Marija Marinovic (Montenegro) a été sélectionnée. UROLA a souligné qu'il financera un autre stage en 2022 par une donation à la Fondation.
- Bourse de l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT: avec les cotisations des membres de l'Association, Mme Claudia Nyon (Malaysie) a reçu une bourse pour effectuer un stage rémunéré au Secrétariat d'UNIDROIT à Rome en 2021. On peut cliquer [ici](#) pour une brève vidéo sur l'expérience de Mme Nyon à UNIDROIT.

4. Promotion des instruments d'UNIDROIT

20. Avec le soutien du cabinet d'avocats [Stibbe](#), la Fondation a lancé un [Concours sur le thème UNIDROIT et le COVID-19](#) en 2020-2021. Les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leurs textes en anglais de 2.000 à 3.000 mots portant sur l'impact et l'utilité des instruments d'UNIDROIT soit pendant la pandémie du COVID-19, soit dans l'économie post-COVID-19. Plus de 80 contributions ont été reçues.

21. Les cinq meilleures contributions ont été présentées lors d'un webinaire organisé par UNIDROIT le 8 mars 2021. Les finalistes ont été invités à soumettre leur article à l'examen de la Revue de droit uniforme.

Première position: Augusto Garcia Sanjur
[UNIDROIT Principles and the Covid-19 Economy.](#)

Augusto Garcia Sanjur est un juriste panaméen de l'Université du Panama. Il est titulaire d'un LL.M. de la Faculté Penn State Law. Il a été oraliste de l'équipe Penn State qui a remporté le concours *Vis Moot* en Autriche. Spécialisé en matière d'arbitrage international, il collabore également avec *Arbitrator Intelligence* à l'élaboration de nouveaux outils dans le domaine de l'arbitrage.



Deuxième position: Soterios Loizou
[UNIDROIT: Tackling Covid-19 through Private Law.](#)

Soterios Loizou est maître de conférences en droit commercial au *King's College London* et *TTLF Fellow* à la *Stanford Law School*. Il a poursuivi ses études de droit dans des institutions de premier ordre, notamment l'Université d'Athènes, la Faculté de droit de l'Université de New York, l'*Institute of International Commercial Law (IICL)*, la Faculté de Harvard et l'Université de Cambridge. Sa thèse de doctorat à la Faculté de droit de l'Université de Cambridge portait sur l'unification juridique mondiale et régionale, le droit international uniforme, les conflits de lois et des aspects du droit comparé.



Troisième position: Benedetta Mauro
[Using the UNIDROIT Principles to Preserve Long Term Contracts in Times of Pandemic: The Case for a Covid-19 Model Clause.](#)

Benedetta Mauro est Junior Associate au cabinet DJR Arbitration & Litigation, à Rome. Ses sphères d'intérêt sont le droit privé comparé, le droit international privé et l'arbitrage international. Elle est Tutor du Certificat d'arbitrage international du commerce et des investissements, organisé par la Faculté de droit de l'Université Roma Tre et l'Association italienne pour l'arbitrage, en collaboration avec la Chambre d'arbitrage de Milan et la Chambre de commerce internationale.



Quatrième position: Tamás Szabados
[The Global Pandemic as an Opportunity: Towards a Cutting-Edge Legal 'App' for Online Art Trade.](#)

Tamás Szabados est maître de conférences à l'Université ELTE de Budapest. Il est titulaire d'un LL.M. à l'*University College London*. Il a effectué des séjours de recherche dans des universités et des instituts prestigieux, tels que les universités de Cambridge, d'Oxford et d'Heidelberg, l'Université de Harvard et l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international. Ses principaux domaines d'intérêt sont le droit international privé et le droit international de la protection des biens culturels. Il a été partenaire à titre individuel du Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995.



Cinquième position: Gabriella Prado

[The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts and the Covid-19 Pandemic.](#)

Gabriella Boger Prado est une avocate inscrite au Brésil (OAB/MT). Elle est doctorante en droit international privé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), France. Elle a obtenu une maîtrise en droit international privé et en droit du commerce international auprès de la même université et une licence en droit auprès de l'Université fédérale du Mato Grosso (UFMT), Brésil. En septembre 2020, Gabriella a commencé un stage à UNIDROIT, grâce à l'obtention de la bourse FELDENSMADRUGA-UNIDROIT.

**C. Patrimoine culturel**

22. Dans le passé, la Fondation a exprimé le souhait de soutenir les travaux d'UNIDROIT dans le domaine de la protection du patrimoine culturel. La Fondation a conçu le site Internet du Projet académique relatif à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, actuellement disponible à l'adresse <http://1995unidroitcap.org/>. Depuis lors, la Fondation étudie avec un niveau de priorité bas comment soutenir potentiellement UNIDROIT dans ce domaine à l'avenir.

23. En 2021, la Fondation n'a pas entrepris d'activités ni fourni de financement pour soutenir les travaux d'UNIDROIT dans le domaine du patrimoine culturel.

D. Divers

24. En 2021, le Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT s'est réuni à deux reprises, le 21 juin et le 22 septembre.

25. En 2021, la Fondation a enregistré la Professeure Maria Chiara Malaguti, Présidente du Conseil de Direction d'UNIDROIT, comme membre du Conseil d'administration de la Fondation auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas à compter du 30 septembre 2020.

26. Pour information sur les membres actuels siégeant au Conseil d'administration, veuillez consulter le lien suivant: [UNIDROIT Foundation webpage](#).

ANNEXE II**Conseil d'administration de la Fondation:**

- Jeffrey Wool (*Président*)
- Don Wallace, Jr. (*Vice-Président*)
- Kurt Siehr (*Secrétaire*)
- Ignacio Tirado (*Trésorier*)
- Maria Chiara Malaguti
- Georges Affaki
- Claude Brandes
- Alban Caillemer du Ferrage
- Antonio De Palmas
- Louise Gullifer
- Marcello Gioscia
- Carla Sieburgh

Conseillers principaux de la Fondation:

- Michael Farley
- Marco Nicoli

Responsables de Fondation:

- William Brydie-Watson
- Hamza Hameed
- Myrte Thijssen